

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 59

présenté par  
Mme Dalloz

-----

**ARTICLE 28**

À l'alinéa 52, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Toutes les garanties de sécurité, de « matério-vigilance », de sécurité sanitaire doivent faire l'objet d'une particulière vigilance lorsqu'il s'agit d'une personne en situation de handicap, d'avancée en âge ou en situation de fragilité.